# MRC des Sources – Démarche d'information et de consultation – Printemps 2024

Annonce de la MRC
1. Engagement envers la transition énergétique + développement du potentiel éolien.
2. Annonce de la stratégie d'information et de consultation.

1. Forum sur la transition énergétique – conférences, panels, ateliers participatifs, conditions de succès.
2. Suite du Forum – comité de vigie citoyen (approche par consensus informé).

Février | Mars | Avril / mai | Été - automne

**PHASE 1**
- INFORMER

**PHASE 2**
- CONSULTER et MOBILISER

**PHASE 3**
- COCONSTRUIRE

**PHASE 4**
- ÉVALUATION ET CONDITIONS DE SUCCÈS

1. Sondage 1 de perception sur la transition énergétique et sur les conditions favorables à l'implantation d'un projet éolien.
2. Table de travail sectorielle (regroupements et associations, tables citoyennes).

1. Évaluation de la démarche d'acceptabilité sociale et des paramètres conditionnels soumis par la communauté
(sondage 2 sur l'évolution perceptuelle et les conditions de succès pour le milieu).

2. Définition des conditions gagnantes pour le développement de projets d'énergies renouvelables sur le territoire de la MRC des Sources – adoption par le conseil de la MRC.

# Cheminement d'un projet éolien au Québec

**1. Information auprès des communautés d'accueil**
La première étape du projet consiste à faire part de l'intention d'amorcer un projet éolien aux communautés visées et aux autorités locales.

**4. Résolution d'appui du milieu**
Le milieu doit transmettre une résolution d'appui au projet éolien dans le dépôt de la soumission à Hydro-Québec.

**Suite du Forum sur la transition énergétique**
L'appui du milieu sera conditionnel aux conditions de succès déterminées dans le cadre de la démarche MRC.

**5. Étude de la proposition du projet et acceptation par Hydro-Québec**
Si le projet n'est pas accepté, il s'arrête à cette étape.

**6. Évaluation environnementale**
Le soumissionnaire doit produire une évaluation environnementale au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

**7. Consultations**
Consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

**Comité de liaison**
Veille du comité de liaison sur les conditions gagnantes pour le milieu dans le cadre du BAPE.

**9. Engagement de démantèlement**
Le soumissionnaire doit fournir des garanties fermes quant à l'obtention du montant requis pour payer la totalité des frais du démantèlement du parc éolien.

Avant le dépôt du projet à Hydro-Québec | Dépôt du projet à Hydro-Québec | Après le dépôt du projet, s'il est accepté

**2. Processus d'appel d'offres**
Le soumissionnaire élabore ensuite son projet en conformité avec les règles décrites dans les documents d'appel d'offres d'Hydro-Québec.

**3. Consultations publiques sur le projet**
Le soumissionnaire doit présenter le projet à la population et obtenir des résolutions du milieu.

**Suite du Forum sur la transition énergétique**
Comité de vigie citoyen (approche par consensus informé). Veille sur les conditions de succès locales.

**Évolution du comité de vigie en comité de liaison**
Transformation du comité de vigie citoyen en comité de liaison du projet (approche par consensus informé).

**8. Analyse et recommandations**
Analyse du projet par le gouvernement à partir de l'analyse et des recommandations du MELCC (effectuées grâce au rapport du BAPE et de l'analyse environnementale). Il prendra la décision d'autoriser ou non le projet. Il peut aussi demander des modifications et des conditions au soumissionnaire.

Si le projet est autorisé, le soumissionnaire doit transmettre les plans et devis du projet afin d'obtenir un certificat d'autorisation du MELCC.

**Comité de liaison**
Dépôt d'un rapport de consultation et d'analyse des propositions du promoteur éolien sur les conditions de succès du projet au conseil de la MRC.

Étapes du Cadre règlementaire du QC

Étapes démarche d'information et de consultation de la population par la MRC

Source : Gouvernement du Québec. (2022) Énergie éolienne / Cadre d'implantation. Ministère de l'Économie de l'Innovation et de l'Énergie. Disponible sur https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/le-secteur/eolien/energie-eolienne/cadre-dimplantation